

LA LETTRE D'INFORMATION

Avril 2022

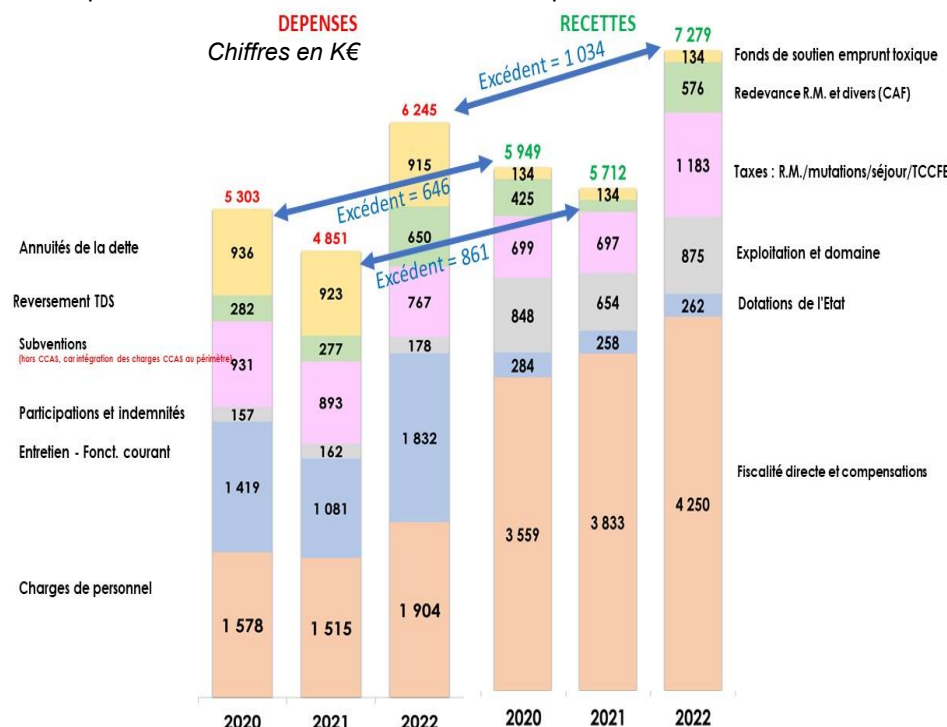
Mairie - Finances

Les budgets 2022 ont été votés

Le travail d'élaboration des budgets s'est effectué dans une tension financière toute particulière.

La prudence et la vigilance s'imposaient dans l'élaboration des budgets 2022. Nous savions que les premières années du mandat seraient particulièrement tendues. Il fallait du temps à la collectivité pour absorber l'effort d'investissement réalisé en fin de mandat précédent et d'en retirer les bénéfices de la fiscalité induite sur nos recettes pour compenser le désengagement financier de l'Etat amorcé depuis 2014. A cela s'est ajouté l'impact économique de la crise COVID pour laquelle nous n'avons pas touché le moindre euro de compensation de l'Etat. Pour mémoire, en tant que collectivité, nous n'avons pas eu non plus droit au chômage partiel pour nos employés dont l'activité a été stoppée par les mesures sanitaires mises en œuvre.

Le graphique ci-dessous illustre le « pouvoir d'achat » de notre commune année par année (sans effets de reports) et tous budgets de fonctionnement confondus (budget principal, budget Location Gestion d'Immeubles, Budget CCAS). Les montants des années 2020 et 2021 sont ceux effectivement réalisés. Les montants de l'année 2022 sont des prévisionnels. A l'image du budget d'un foyer, c'est l'excédent de fonctionnement réalisé chaque année qui permet de réaliser des investissements. **Dans la situation actuelle, même si cet excédent progresse, 1 million est insuffisant.** Pour repère, la commune doit assurer et consacrer à minima 1,3 à 1,5 million d'investissement chaque année pour entretenir et maintenir en état son patrimoine existant.



Mairie - Finances

Le Chiffre du mois !

0%

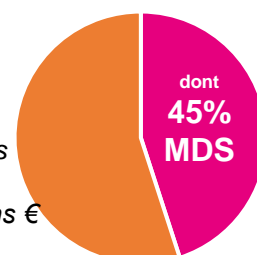
Pour la 5ème année consécutive, le Conseil Municipal vote 0% d'augmentation sur les taux communaux. Ils sont donc identiques depuis l'année 2017.

Mairie - Finances

On investit sur la MDS

Pour un total de près de 2 millions d'euros, 45% de l'enveloppe consacrée aux investissements concerne les travaux à réaliser sur la Maison du Ski.

Les travaux prévus sur la Maison du Ski en 2022 sont répartis comme suit :
 - 530 000€ HT sont consacrés à des **travaux de mise aux normes « sécurité incendie » du bâtiment.**
 Pour maintenir le bâtiment ouvert au public, y compris la salle Jean-Arpin, il est impératif de réaliser les aménagements désormais imposés par les services de prévention. Il n'est notamment désormais plus possible de maintenir les atriiums existants.
 - 360 000€ HT permettront d'**aménager les surfaces du premier étage afin de réaliser un nouvel espace à destination de nos vacanciers** en créant un espace de transition entre la station et le domaine skiable hiver/été (bagagerie, salle de repos, détente, pique-nique, animation).



Mairie - Direction

Spa La Rosière, clap de fin

Lors de la réunion de travail précédant le Conseil, les élus ont débattu des suites à donner au SPA communal, le SPA LA ROSIERE.

Malgré les diverses solutions mises en œuvre, et l'investissement considérable des équipes, force est de constater que le déficit de cet équipement, dans les contraintes d'une gestion communale, est structurel. Ce déficit s'élève de 60 000 € à 80 000 €/an.

Par ailleurs, l'offre SPA s'est considérablement développée sur notre station ces dernières années.

Aussi, à l'unanimité, les élus ont considéré que la présence de la collectivité sur cette activité n'est plus nécessaire et qu'il convient de réaffecter cette dépense sur des missions premières de la commune.

L'aventure SPA LA ROSIERE s'achève. Profitez de ces derniers jours pour savourer les soins proposés par Carole et son équipe.

Nous procédons à la mise en vente de cet espace pour toute destination.

Encore merci à Carole et son staff pour l'engagement et son application à prendre soin de toutes et tous depuis le 28 décembre 2017 !

Contact : Didier Charvet, dgs@montvalezan.fr

Mairie – CCAS

Perros-Guirec, match aller

Cette semaine, 15 jeunes de Perros-Guirec ont découvert les joies de la montagne et de notre station.



Ce mercredi 20 avril, une cérémonie était organisée salle Jean Arpin **pour remercier nos familles d'accueil** qui ont reçu à leur domicile les jeunes et les encadrants, **mais aussi les partenaires et acteurs de la station** qui par leurs gestes commerciaux font que cet échange puisse exister dans des conditions économiques facilitantes. « Je remercie toutes celles et ceux qui se mobilisent pour accueillir ces jeunes Perrosiens dans les meilleures conditions sur notre station. **Match retour cet été, du 9 au 16 juillet, où 15 enfants de Montvalezan mettront les voiles pour Perros-Guirec !** » conclut Jean-Claude Fraissard, Président du CCAS.

Contact : Sylvie Rostaing, accueil@montvalezan.fr



La CCHT a rejoint ILLIWAP !

Retrouvez toute l'actualité de la vallée en suivant le compte correspondant.



Mairie – Finances

Taxe de séjour, un enjeu destination !

Pensez à reverser la taxe de séjour collectée auprès de vos clients.

Après déduction de la part départementale (+10%), **l'intégralité de la collecte est redistribuée à notre Office de Tourisme** pour assurer notamment le financement de la promotion et de la communication de notre destination.

Pour reverser, ça se passe sur :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/montvalezan>

Contact : Amandine Boucard, recettes@montvalezan.fr



Mairie – Régie Electrique de Montvalezan

Eclairage public, 31% de réduction en 2021

Ce mardi 19 avril, La Régie Electrique de Montvalezan (REM) présentait son premier rapport annuel d'activité Eclairage Public en mairie.

Pierre Cayron, directeur de la Régie Electrique de Montvalezan explique : « le bilan annuel de la consommation annuel électrique fait ressortir une **réduction de la consommation de -31% par rapport à l'année 2020, soit 56 000 kw/h de moins.** Les décisions municipales prises en 2021, à savoir l'extinction totale au printemps, la mise en place des horloges et la définition de plages horaires spécifiques dès l'automne ont donc eu, chiffres à l'appui, un effet notable sur la maîtrise et la réduction de notre consommation énergétique. »

Modalités d'éclairage pour les mois à venir :

- **mai et juin** = extinction de l'éclairage à 23H sur la station et les villages ; pas de rallumage le matin ;
- **juillet** = extinction de l'éclairage à 23H sur les villages, 2 H du matin sur la station ; pas de rallumage le matin ;
- **août** = extinction de l'éclairage à 23H sur les villages, 2 H du matin sur la station ; rallumage à 5 H du matin sur les villages et la station.

A noter, la traversée station sera allumée en permanence dès l'ouverture à la circulation du Col du Petit-St-Bernard.

Contact : Yann Magnani, dst@montvalezan.fr

Mairie – Ressources Humaines

Rejoignez-nous

La mairie recrute à l'année :

- un(e) **électricien(ne)** polyvalent(e) ;
- un(e) **mécanicien(ne)** polyvalent(e) ;
- un(e) **agent(e) d'accueil- état civil** ;
- un(e) **agent(e) scolaire propreté** ;
- un(e) **agent(e) de crèche, CAP Petite Enfance**

La mairie recrute aussi :

- un(e) **volontaire service civique** « lien et présence auprès de nos aînés », 8 mois

Votre contact, Christelle Fraissard, Ressources Humaines, 04 79 06 84 12 rh@montvalezan.fr

